

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES :

1^o Le conseil d'arrondissement, a adopté le 8 juillet 2008, un projet de résolution numéro PP08-14007 intitulé :

« Accorder, par résolution, la demande d'autorisation pour l'agrandissement et l'occupation du bâtiment situé au 7285-7295, rue Chabot, à des fins de salle de spectacle et de bureau en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003). »

2^o L'objet du projet de résolution est :

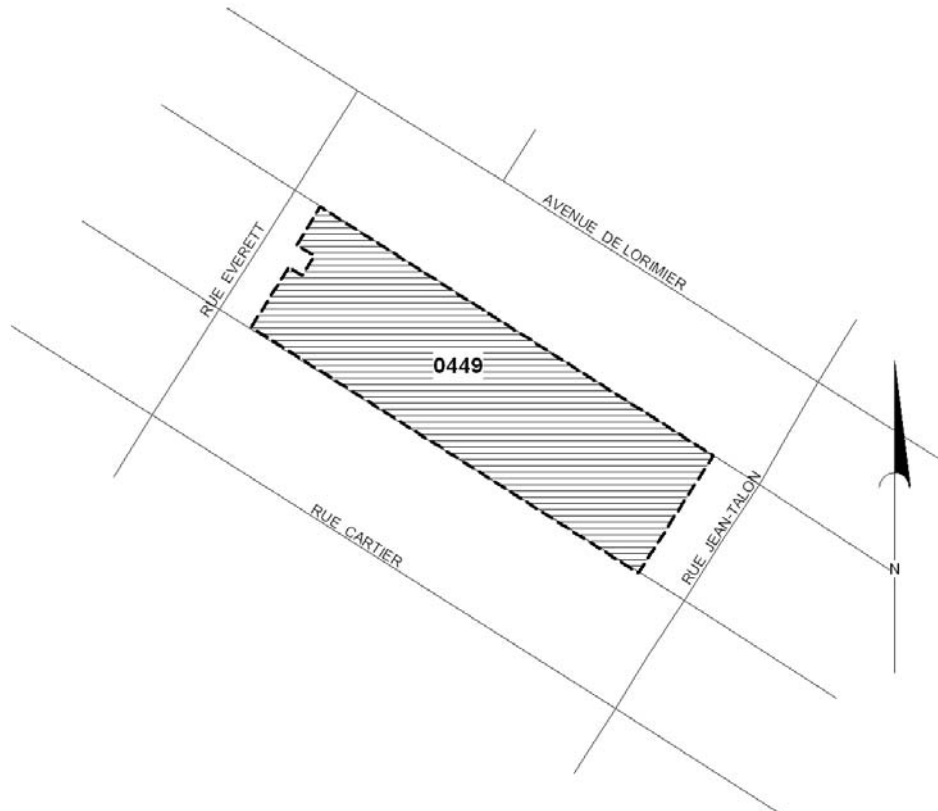
D'accorder la demande d'autorisation d'un projet particulier afin de permettre l'agrandissement et l'occupation du bâtiment à des fins de salle de spectacle et de bureau.

Ce projet déroge aux dispositions des articles 24, 75, 81, 119, 162, 555 et 561 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension #01-283 relatives à :

- La hauteur du bâtiment par règle d'insertion;
- La marge arrière;
- Le pourcentage de maçonnerie;
- L'usage et à l'emplacement de l'usage;
- Le nombre d'unités de stationnement.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Ce projet vise la zone 0449 illustrée ci-dessous :



3^o Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), ce premier projet de résolution fera l'objet d'une assemblée publique **mardi, le 22 juillet 2008 à 17 h 30** au 405, avenue Ogilvy, 2^e étage, Montréal.

- 4° Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil qu'il désigne, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désireront s'exprimer sur le sujet.
- 5° Ce projet de résolution contient une ou des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.
- 6° Le projet de résolution et un plan de la zone visée sont disponibles pour consultation au Bureau d'arrondissement, situé au 529, rue Jarry Est, 3^e étage, aux heures régulières de bureau.

Montréal, le 13 juillet 2008

La secrétaire d'arrondissement,
Danielle Lamarre Trignac, avocate